

BULLETIN D'adhésion Saison 2026-2027

Club :

N° Licence :

- Dans le cas du renouvellement de votre adhésion, ne remplir que votre numéro de licence, nom et prénom, sauf si vous avez des modifications à apporter.
- Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (dirigeants, encadrants, arbitres).
- La donnée marquée d'une * est une déclaration volontaire de la part du licencié/e, elle n'est pas obligatoire ; toutes les autres données, sont à renseigner par le licencié

Identité

Civilité : NOM d'usage : NOM de naissance : Prénom : Date de naissance : CP de naissance : Pays de naissance si né(e) à l'étranger : Département de naissance : Commune de naissance : Adresse : Code postal : Ville : ☎ Mobile : ✉ Courriel :	<u>Nationalité :</u> ☐ Française ☐ Étrangère (Précisez) : <u>Responsable légal si mineur(e) :</u> Nom : Prénom : ✉ : ☎ : <u>Si né(e) à l'étranger :</u> NOM de la mère : Prénom de la mère : NOM du père : Prénom du père : Etes-vous en situation de handicap* :
--	--

Type de licences / Catégories d'âges

	Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges	Age en 2027
Adultes	Avant le 01.01.1968 Entre le 01.01.1968 et le 31.12.1987 Entre le 01.01.1988 et le 31.12.2006	(S3) Senior3 (S2) Senior2 (S1) Senior1	60 ans et plus 40 à 59 ans 21 à 39 ans
Jeunes	Entre le 01.01.2007 et le 31.12.2009 Entre le 01.01.2010 et le 31.12.2012 Entre le 01.01.2013 et le 31.12.2014 Entre le 01.01.2015 et le 31.12.2016	U 21 U 18 U 15 U 13	18 à 20 ans 15 à 17 ans 13 à 14 ans 11 à 12 ans
Poussins	Après le 01.01.2017	U 11	10 ans et moins

<u>21 ans et plus en 2027</u>	<u>- de 21 ans en 2027</u>	<u>Licences convention</u>
Adulte pratique en compétition Adulte pratique en club Adulte sans pratique	Jeunes (U13 à U21) Poussins (U11)	Convention FFSU N° : Convention UNSS N° : Convention FFSA N° :

Assurance

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence fédérale et ce pour toutes les offres de licences dans le cadre du contrat Maif N°4228719N. Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance individuelle (article L321-6 du code du sport) dont les détails et les options sont présentés dans la notice assurance jointe **dont vous devez prendre connaissance**.

Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA.

Je souscris à l'assurance individuelle accident avec ma licence. (0.28cts €)
OU

Je refuse de souscrire à l'individuelle accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc.

Santé

Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé

J'ai répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir pour prendre ou renouveler ma licence.
OU

Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition.

Personnes à joindre en cas de besoin (renseignement obligatoire pour les mineurs) :

Nom	Prénom	Téléphone	Responsable légal

CONTRÔLE ANTIDOPAGE : Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage, – Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. » – Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

Communication et informatique

Le licencié est informé qu'il recevra des informations liées à son adhésion et au fonctionnement de la fédération et/ou de ses instances déconcentrées, notamment sous la forme de mailing.

Le licencié peut se désabonner à tout moment de la liste de diffusion de la newsletter fédérale.

La FFTA peut inclure dans ces mailings des communications commerciales telles que des offres privilégiées et sélectionnées par la fédération.

J'accepte de voir les contenus publicitaires intégrés aux newsletters fédérales par l'utilisation de mes données personnelles.

NOUVEAU - La souscription ou le renouvellement de votre licence entraîne l'activation gratuite de votre compte Ma Petite Sponso, programme d'avantages licenciés des fédérations membres du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il vous permet d'économiser et de soutenir votre club en même temps. C'est simple pour vous, et précieux pour le club. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.mapetitesponso.fr/federations/tir-a-larc>. En activant votre compte, vous acceptez les CGU et vous pourrez accéder à la Politique de protection de vos données personnelles et supprimer votre compte à tout moment.

Cochez si vous souhaitez vous opposer à l'activation de votre compte.

MAJEURS	MINEURS
Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) reconnaît que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.	Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) mineur(e) reconnaît, sous réserve du consentement de son ou ses représentants légaux , que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.
	J'autorise la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.
	Je refuse la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.

Conformément à la législation en vigueur relative à la protection des données personnelles et au respect du droit à l'image, toute personne dont l'image ou la voix aurait été captée et diffusée dans ce cadre dispose du droit de demander le retrait de ladite image ou de ladite voix. Cette demande doit être adressée directement à l'auteur de la diffusion, accompagnée d'un justificatif d'identité. En cas de refus de retrait ou d'anonymisation de l'image, la personne concernée peut saisir la juridiction compétente afin d'obtenir le retrait. Elle dispose, à cet effet, d'un délai de trois ans à compter de la date de diffusion de l'image.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFTA, responsable du traitement, pour l'enregistrement de la licence et les activités fédérales. Elles sont destinées à la FFTA, aux membres affiliés ou de droit de la FFTA. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission de service public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFTA et anonymisées à partir de dix ans à compter de la fin de validité de ladite licence. Des durées de conservation différentes peuvent s'appliquer dès lors que licencié effectue une compétition fédérale ou passe des diplômes fédéraux. Les durées de conservation sont à retrouver dans la politique de confidentialité de la fédération française de tir à l'arc.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant directement à la FFTA soit par voie postale (12 place Georges Pompidou - 93160 – Noisy-le-Grand) ou à l'adresse support.informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Engagement de l'adhérent

En adhérant à la FFTA, l'archer s'engage :

- à respecter les statuts et règlements de la fédération, de ses instances déconcentrées et de son club ;
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels, bénévoles et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique ;
- à respecter la charte éthique et déontologique de la FFTA ;

Honorabilité

Information spécifique à l'attention des licenciés entraîneurs, bénévoles dirigeants et arbitres :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur) et/ou d'officiel technique au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, si je réponds à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFTA aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous ne devez plus exercer les missions listées ci-dessus.

Nom du signataire (ou responsable légal)

Date

Signature (obligatoire)



**QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE
L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE
L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE**

Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Répondez aux questions suivantes :

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

☐☐

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?

☐☐

Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?

☐☐

Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?

☐☐

Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?

☐☐

Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou avez-vous beaucoup grossi ?

☐☐

Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?

☐☐

Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?

☐☐

Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débiter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?

☐☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.



COMPAGNIE d'ARC YZEURE

RÈGLEMENT INTERIEUR et INFORMATIONS IMPORTANTES

Saison 2026-2027

Document à conserver

Ø La personne en charge des cours a toute autorité sur les archers et les accompagnateurs (ou spectateurs) non seulement sur les phases de tir mais aussi concernant la discipline.

Ø Les horaires m'ont été communiqués, néanmoins je m'assurerai de la présence des entraîneurs (en salle comme à l'extérieur) et je me renseignerai sur les changements éventuels d'horaires, notamment pour les vacances scolaires.

En cas d'absence à l'un des cours, je dois prévenir mon entraîneur par téléphone, par SMS ou par message sur l'application TeamPulse.

Ø Je serai tenu(e) au courant des éventuelles modifications d'horaires, des manifestations organisées par le club ou des compétitions à venir par mail ou par l'application **TeamPulse**.

Ø Je suis licencié(e) à la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc) par les soins du club et je suis couvert(e) par l'assurance fédérale comprise dans le prix de la licence (responsabilité civile et individuelle accident).

Ø **Coût de la licence :** **Adulte – né(e) en 2006 et avant : 97 €** **Jeune – né(e) en 2007 et après : 67 €**
Licence découverte (uniquement pour les nouveaux licenciés et valable du 1^{er}/03 au 31/08) : **Adulte : 46 € / Jeune : 40 €**
3 séances d'essai à 10 €

Prise en compte du Pass'Sport de l'Etat (70€), du Pass'Région jeunes AuRA (30€), du Pass'Région séniors AuRA (15€) et possibilité de remplir le formulaire du Pass'Sport Allier (35 à 50€ remboursés)

Pour les familles : réduction de 10 € à partir de la troisième licence

Possibilité de payer la licence par CB, chèque, chèques vacances ou coupons sports ANCV

Ø **Ma licence comprend :** l'adhésion à la Fédération Française de Tir à l'Arc, au Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de tir à l'arc, au Comité Départemental de tir à l'arc de l'Allier, à la Compagnie d'Arc Yzeure et à l'assurance fédérale.

Ø **Matériel d'initiation :** le club prête l'arc la première année et le matériel de tir pour le 1^{er} mois.

À l'issue, il vous faudra prévoir l'acquisition du « pack débutant » comprenant 6 flèches, un carquois, une palette, un protège-bras et une dragonne. Ce pack peut se commander dès la prise de la licence.

Ø **Location de Matériel :** quelques arcs sont mis à la disposition des jeunes compétiteurs.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'Anne-Lise, stock limité.

Ø **Entraînement en salle au gymnase de Bellevue à Yzeure à partir du lundi 14 septembre 2026**

LUNDI :	17h15-18h15	Initiation des Débutants / Groupe < 11 ans
VENDREDI :	18h00-19h30	Initiation des Débutants / Groupe ados & adultes

+ Voir planning complet des créneaux en salle sur le tableau d'affichage

Ø **Entraînement en extérieur à l'espace sportif de Millepertuis à Yzeure à partir du 29 mars 2027**

Diffusion des horaires courant mars

Ø **Contacts :** Adresse e-mail du club : arcyzeure03@gmail.com

Site Internet du club : <http://arcyzeuremoulins.sportsregions.fr>

Page Facebook du club : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61581189235461>

Page Instagram du club : <https://www.instagram.com/arc.yzeure?igsh=MXA3Y3FvcmJnamlveg==>

Anne-Lise CAUCHY	Présidente / Entraîneure :	06.19.70.26.94
Sophie PAUTET	Trésorière :	06.82.66.99.66
Chantal T'JOEN	Entraîneure :	06.04.42.12.26
Jérémy ALLASSEUR	Entraîneur :	07.68.50.07.82
Didier MONNERY	Encadrant :	06.80.14.39.92
Cécile MEUNIER	Entraîneure :	06.71.75.56.99
Aurore PAUTRAT	Encadrante :	06.65.48.01.43